Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS SIO

Culture générale et expression

Session 2019 • Code sujet : **CULTGEN** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Seuls avec tous : pratiques collaboratives et liens sociaux (1 question) **Page 3**

2. La société nous rend-elle solidaires ? (1 question) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtssio.fr/assets/annales/bts-sio/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS SIO - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Seuls avec tous : pratiques collaboratives et liens sociaux

Le corpus confronte les promesses et les limites des pratiques collaboratives, du covoiturage au coworking, notamment en matière de solidarité et de création de liens sociaux. Il met aussi en regard le travail artisanal et le travail industriel, et comprend un dessin de presse consacré au covoiturage.

Question Synthèse. Rédigez une synthèse objective, concise et ordonnée des quatre documents du corpus.

Axe	Document 1	Document 2	Document 3	Document 4
Nature et idée directrice	Émilie Daudey et Sandra Hoibian, étude du CREDOC : les pratiques collaboratives promettent lien et entraide, mais reposent souvent sur l'intérêt individuel.	Emmanuelle Andreani-Facchin et Antoine Mestres, reportage journalistique : le coworking rapproche des indépendants sans assurer une véritable communauté.	Jean Giono, extrait argumentatif : l'artisanat garantit autonomie et maîtrise du travail, contrairement à la spécialisation industrielle.	Rémi Malingrey, dessin de presse sur le covoiturage : une accumulation caricaturale de passagers crée un effet comique.
Promesses et réalités des relations	Les économies arrivent en tête des avantages cités (67 %), devant les rencontres (47 %). Les plateformes créent souvent des liens faibles ; l'association peut favoriser des liens durables.	Le coworking peut rompre l'isolement, mais les témoignages évoquent distractions, différences de milieux et échanges limités.	Le père cordonnier choisit où vivre et maîtrise toute la fabrication ; l'ouvrier spécialisé dépend de l'usine et ne peut quitter sa tâche.	Le dessin représente le covoiturage par un véhicule rempli de passagers et en grossit visuellement la dimension collective.
Procédés	Opposition entre idéalisme et réalité, appuyée par une enquête chiffrée et des exemples.	Description des lieux, témoignages contrastés et paroles rapportées.	Opposition entre artisan et ouvrier, répétitions et hyperboles dénonçant la dépendance.	Caricature et exagération visuelle à visée humoristique.
Problématique et plan détaillé	Problématique : dans quelle mesure les pratiques collectives créent-elles une solidarité et une autonomie réelles ? Plan : 1. Le partage et la proximité portent des promesses d'entraide et de lien. 2. L'intérêt individuel, la faiblesse des échanges et les contraintes du travail en limitent la portée.			

Les pratiques collaboratives promettent de rapprocher les individus et de répondre à des besoins concrets. Pourtant, leur portée solidaire reste variable. L'enquête du CREDOC montre que l'économie constitue l'avantage le plus cité, devant les rencontres ; les plateformes produisent souvent des liens faibles, tandis que l'engagement associatif peut créer des relations durables. Le coworking rend visible cette ambivalence : il peut rompre l'isolement, mais aussi gêner la concentration et laisser place à une simple cohabitation. Le dessin de presse

grossit comiquement le remplissage du véhicule associé au covoiturage. Enfin, Giono oppose la maîtrise complète du métier artisanal à la dépendance de l'ouvrier spécialisé. Ainsi, ni partage ni proximité ne suffisent : la solidarité suppose des relations effectives et une réelle capacité d'agir.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les pratiques collectives peuvent rapprocher les individus, mais ne garantissent pas la solidarité : celle-ci dépend de la qualité des liens et de l'autonomie réelle des personnes.

2. La société nous rend-elle solidaires ?

Cette partie propose une réflexion sur les effets de la société contemporaine sur la solidarité entre les individus. Le candidat doit argumenter en mobilisant les documents du corpus, ses lectures et ses connaissances personnelles.

Question Écriture personnelle. Répondez de façon argumentée à la question : « Selon vous, notre société nous rend-elle solidaires ? » Appuyez-vous sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.

Introduction. La société nous rend-elle solidaires ? Elle multiplie les occasions de coopération, mais ne garantit pas que les individus s'engagent durablement les uns envers les autres.

Des occasions d'entraide. Le covoiturage et les échanges collaboratifs rapprochent les personnes. Dans le document 1, près d'un Français sur deux associe ces pratiques aux rencontres et aux liens sociaux, même si 67 % privilégient les économies. Le dessin de Rémi Malingrey représente le covoiturage comme un trajet partagé. Le coworking peut rompre l'isolement, tandis que *Les Misérables* montre, par le geste de l'évêque envers Jean Valjean, la force d'une aide concrète.

Des limites. Dans le document 2, la cohabitation ne crée pas toujours une communauté. Giono, dans le document 3, dénonce plutôt la perte d'autonomie liée au travail fragmenté. La solidarité exige donc une volonté réelle, au-delà de la simple proximité. **Conclusion.** La société la favorise, sans la produire automatiquement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Notre société multiplie les occasions d'entraide, mais la solidarité durable dépend d'un engagement volontaire et ne découle pas automatiquement de la vie collective.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de Culture générale et expression du BTS toutes spécialités, session 2019, code CULTGEN, d'une durée de quatre heures, sans coefficient imprimé. Le thème « Seuls avec tous » rassemble quatre documents sur les pratiques collaboratives, le coworking, l'autonomie professionnelle et le covoiturage. L'épreuve évalue la synthèse objective et l'argumentation personnelle sur la solidarité, avec mobilisation du corpus et de références personnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les pratiques collaboratives peuvent favoriser l'entraide, mais elles sont aussi souvent motivées par les économies ou l'intérêt individuel.
- Les plateformes créent parfois des liens faibles, tandis que les associations et projets communs peuvent tisser des liens plus étroits.
- Le coworking rapproche des travailleurs indépendants, sans garantir les échanges, la coopération ni la concentration.
- Chez Giono, le travail artisanal autonome s'oppose à la spécialisation industrielle, qui réduit la maîtrise du métier et l'autonomie.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les documents et leurs nuances sans exprimer d'opinion personnelle.
- Organisez les idées en axes cohérents et reformulez fidèlement les documents du corpus.
- Pour l'écriture personnelle, répondez clairement à la question avec des arguments et des exemples pertinents.
- Gérez les quatre heures en tenant compte des deux parties, notées respectivement sur 40 et 20 points.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la synthèse du corpus ?

Repérez les idées communes et les contrastes entre les quatre documents, puis regroupez-les en axes cohérents. Rédigez une synthèse concise et objective, sans avis personnel, en reformulant fidèlement les idées et en respectant l'équilibre du corpus.

Q : Comment répondre à la question sur la solidarité dans l'écriture personnelle ?

Formulez une réponse claire à la question, puis défendez-la avec des arguments organisés et des exemples précis. Mobilisez le corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles ; ne vous limitez pas à résumer les documents.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment les parties sont-elles notées ?

L'épreuve dure quatre heures. La synthèse constitue la première partie et vaut 40 points ; l'écriture personnelle constitue la deuxième partie et vaut 20 points. Le sujet ne précise pas de répartition du temps ni de coefficient.

Q : Quels critères sont attendus pour la synthèse et l'écriture personnelle ?

La synthèse doit être objective, concise et ordonnée, avec une mise en relation fidèle des documents. L'écriture personnelle doit répondre à la question par une argumentation structurée, étayée par le corpus et des références pertinentes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtssio.fr/assets/annales/bts-sio/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS SIO - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Services Informatiques aux Organisations : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.